APEG
Exercice 2013 AGO du 7 février 2014

PROCES VERBAL

RAPPORT MORAL du Président :

A) la lutte contre le poulailler industriel de Grillon :

Notre combat actuel, contre le poulailler industriel de Grillon, a du mal à mobiliser car c'est un sujet difficile, qui ne concerne, directement et immédiatement, qu'une petite partie du territoire sur lequel agit l'Association.

C'est bien dommage car, au delà des problèmes posés par le poulailler lui même, c'est le monde agricole qui pose la question de son devenir, c'est l'ensemble des citoyens qui doit s'interroger sur la manière dont il peut influencer les décisions des instances élues (mairie ou conseil général) ou des administrations (préfecture).
Rappelons que le maire de Grillon n'a jamais cru devoir organiser une réunion publique sur le sujet du poulailler ou, par la suite, sur le projet d'élevage de cochons ; la Préfecture ou le conseil général n'ont pas répondu à nos courriers qui soulevaient la question fondamentale de l'avenir économique de notre région.

Notre combat actuel est difficile
- car il est juridiquement très complexe ;
- parce que nous avons de multiples interlocuteurs (maire, préfet, président du Conseil Général, et 2 départements);
- car nous devons étudier diverses réglementations (Permis de construire, autorisations d'exploitation – qui sont bien sûr différentes s'il s'agit de poulets, de cochons ou de panneaux photovoltaïques),
- car nous nous heurtons à la « mauvaise volonté » de nos interlocuteurs, qui ne veulent pas débattre du sujet, ne répondent pas à nos courriers ou tardent à nous faire parvenir les documents légaux qui nous sont nécessaires (Exemple : la préfecture du Vaucluse a été saisie par notre avocat, le 13 août 2013, d'une demande de communication du dossier COMPLET en leur possession. Mais aucune pièce ne nous a encore été communiquée à ce jour soit plus de 5 mois après ! (Comment ne pas penser qu'il y a, dans ce dossier, des éléments qui compléteraient utilement notre dossier à charge ?).

MAIS Notre combat actuel est fondamental, car il soulève des questions qui exigent la mobilisation et la vigilance constantes des citoyens de notre région :

1) Non respect des engagements :
M. le maire de Grillon écrivait, le 20 avril 2010, au demandeur du permis autorisant la construction du poulailler industriel, « *Vous recevrez un courrier, au maximum 8 jours après réception par le Maire des conclusions du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête vous précisant la date à partir de laquelle ce nouveau délai d'instruction*

commencera à courir (art. R.423.57 du code de l'urbanisme). Ce délai annule et remplace le délai de droit commun de 3 mois, qui figure sur le récépissé de dépôt de votre demande de permis de construire. »
Or, la demande de permis a été déposée le 26 mars 2010 et le permis de construire a été accordé par arrêté du maire de Grillon en date du 27 juillet 2010. Soit près de 15 mois avant la remise du rapport du commissaire enquêteur, intervenue le 19 octobre 2011.

2) Mensonges :
dans l'étude d'impact, qui a permis d'obtenir l'autorisation d'exploitation, le demandeur s'appuie essentiellement sur l'absence prétendue d'objections émises par le SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine) de la Drôme et par la Commune de Grignan.
Or le SDAP de la Drôme et la Commune de GRIGNAN ont démenti formellement, par courrier, ces affirmations mensongères.

3) Déni de démocratie :
malgré la mobilisation des citoyens de Grillon (plus de 800 personnes habitant Grillon ont signé la pétition d'opposition aux autorisations données à la construction et à l'exploitation du poulailler industriel), le maire n'a pas cru utile d'organiser un débat public ou de recevoir les représentants de votre association.
Malgré nos alertes répétées, le maire de Grillon a délivré au même agriculteur, sur les mêmes terres, un nouveau permis de construire d'un bâtiment agricole dénommé « tunnel à cochons » sans même en parler à son conseil municipal.
La seule réponse de la mairie à nos objections, a été « les gens n'ont qu'à lire les panneaux municipaux ! ».
Vous êtes prévenus : l'information ne vous sera pas communiquée; vous devrez aller la chercher ! Si vous oubliez, si elle est dissimulée dans un petit coin du panneau d'affichage municipal, tant pis pour vous…vous n'aurez qu'à vous adresser à l'APEG !
Vous devez vous méfier de tout, vous ne devez faire confiance à personne : un homme seul, peut décider de votre avenir et de votre bien être sans avoir à s'en expliquer !

4) Détournement des réglementations :
grâce à une utilisation contestable des textes, on est en train de construire, sur des terres destinées à l'agriculture, des bâtiments à usage industriel, dont la propriété a été transférée à une entreprise d'exploitation de panneaux photovoltaïques par la signature d'un bail à construction de 30 ans.
Grâce à des manœuvres, à notre sens légalement contestables, l'exploitant industriel des panneaux photovoltaïques a obtenu des agréments de production réservés aux agriculteurs et donc beaucoup plus avantageux. Nous nous efforçons de les faire également annuler.

5) Détournement de l'objet même des règles visant à protéger les terres agricoles et les agriculteurs :
comment peut on accepter de tels agissements tout en nous affirmant que s'opposer à ce projet c'est provoquer la disparition des derniers agriculteurs ?
Le mot d'ordre de la Confédération paysanne qui, dans la Somme en 2013, a permis de bloquer (momentanément ?) la réalisation d'une prétendue ferme de 1 000 vaches laitières, a été *« des fermes pas des usines »*, car la rentabilité de cette « ferme » n'était obtenue que par la production de gaz méthane. L'animal est utilisé comme outil de production industrielle par de soit disant agriculteurs !
Sous couvert de bonne idée écologique, cette ferme industrielle engendre une pollution des

sols, contribue à la disparition des paysans de la région, tout en entassant des animaux qui ne connaîtront jamais les pâtures.
Est ce si loin de ce que l'on veut faire à Grillon ?

NOTRE ACHARNEMENT a permis DE METTRE À JOUR des éléments qui démontrent la légèreté et les mensonges qui ont accompagné la présentation et l'étude de ce dossier.

NOUS DEVONS CONTINUER À NOUS BATTRE POUR OBTENIR QUE L'ON CESSE DE DÉTOURNER LES RÈGLES naturellement destinées à protéger TOUS les citoyens.

Les enjeux de notre action dépassent notre intérêt direct et immédiat.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé 2 requêtes en cours d'instruction auprès du Tribunal administratif de Nîmes l'une visant à l'annulation de l'autorisation d'exploitation du poulailler, l'autre à l'annulation du permis de construction de la serre d'élevage de cochons.
C'est la raison pour laquelle nous poursuivrons notre action judiciaire jusqu'à son terme.
Nous ne sommes pas sûrs de gagner bien sûr mais nous avons bon espoir.
Nous n'obtiendrons sans doute pas la destruction des bâtiments mais nous avons de grandes chances d'obtenir l'annulation de l'autorisation d'exploitation et l'annulation du permis de construire de la serre d'élevage des cochons.

Notre action actuelle ne pourra avoir des résultats immédiats car nous connaissons tous les délais de fonctionnement de la justice mais elle a un impact quasi instantané sur ceux qui seraient tentés de reproduire le comportement des partenaires du poulailler industriel : prendre leurs concitoyens NOUS TOUS pour des moutons ou des veaux !

SOYEZ VIGILANTS, les élections municipales approchent ;
SOYEZ VIGILANTS, la constitution de la nouvelle Communauté des Communes est en cours.
Elle peut permettre de résoudre certains des points soulevés ci-dessus, mais elle peut aussi aboutir à l'inverse.

B) nos actions 2014 :

SOYEZ VIGILANTS de nouvelles initiatives nous menacent:
Un circuit de randonnées en quad imaginé par un habitant de Montbrison
Des canons à neige au pied du Ventoux : L'Apeg appuie la démarche de FNE Vaucluse qui remet en cause le projet des « canons à neige » « cher » (1Md'€) au Conseil Général du Vaucluse (cf art dans la tribune du 30 janvier dans lequel M. Haut défend ce projet en utilisant comme argument que cela permettra aux Vauclusiens de découvrir le Ventoux !). Nous sommes comme le FNE convaincus que ce projet n'est pas adapté à la situation géographique du Ventoux, à l'évolution du climat , aux réels besoins de la population du département et couteux en terme d'énergie et de consommation d'eau.

SOYEZ CONFIANTS car des initiatives comme les nôtres finissent par avoir des résultats : un petit groupe de médecins a rassemblé autour de lui très vite des centaines d'autres médecins inquiets de l'impact désastreux des PESTICIDES (insecticides, fongicides, herbicides) sur la santé des individus. L'Inserm, la recherche médicale a fini par leur donner raison. Premier résultat : une nouvelle loi prévoyant l'interdiction des pesticides de synthèse dés 2020 dans les espaces verts publics et en 2022 dans les jardins des particuliers.
C'est PEU car 2020 ou 2022 c'est bien loin !
C'est BEAUCOUP car enfin on admet que ces produits sont dangereux voire très dangereux pour l'homme et que nous devons nous en passer!
A ce propos, il n'est pas nécessaire d'attendre 2022 pour que nous arrêtions TOUS de répandre des pesticides dans nos jardins.
On estime à environ 1000 tonnes les pesticides (herbicides, insecticides et fongicides) déversés chaque année pour un usage non agricole par les PARTICULIERS (56%) et les COLLECTIVITES yc la SNCF (44%).
Il y a beaucoup d'argent à gagner a ne pas arroser nos plantes de pesticides à la moindre alerte et à ne pas exiger de nos municipalités des rues brulées au round up!

Le rôle de l'Apeg est aussi de sensibiliser et de former à l'environnement.

A ce titre nous avons organisé 2 conférences l'une avec Jean François Noblet, écrivain journaliste sur la préservation de la bio diversité dans son jardin et dans sa maison ». Cette conférence a été accompagnée d'une ballade destinée à nous faire découvrir que la bio diversité à protéger était aux abords de Grignan.
L'autre sur les papillons « un papillon à quoi ca sert ? JP Vesco a mis en lumière les rôles des papillons et en tout premier leur rôle d'alerte à la pollution.
A chaque fois nous avons réuni une cinquantaine de personnes et nous entendons poursuivre dans cette voie avec 2 autres conférences prévues en 2014.

L'Apeg participe, à l'invitation du maire de Grignan, aux réunions visant à mettre en œuvre une AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Elle remplacera en 2015 la ZPPAUP en ajoutant à son champ d'application l'environnement, c'est la raison de notre participation.

Elle réfléchit à l'idée d'organiser comme cela se fait à Grillon une collecte des déchets laissés le long des routes dans différentes communes de la région comme cela a été fait dans le diaporama projeté. Toutes les idées sont bonnes à étudier.

En dernier lieu, rappelons que nous avons œuvré pour que **L'Apeg soit reconnue par l'administration fiscale comme participant à l'intérêt général,** et que vos versements à l'Apeg seront déductibles de votre impôt sur le revenu à concurrence de 66%.
A chacun de vos versements vous recevrez à partir de cette année avec nos remerciements, un reçu fiscal. N'oubliez pas que maintenant chaque fois que vous versez 30€ cela revient pour vous, impôts déduits à verser réellement 20€.

L'Apeg et son conseil souhaitent remercier plus particulièrement :

- les associations avec qui nous collaborons et qui nous apportent leur soutien :
l' Office du Tourisme du pays de Grignan
la Frapna
FNE Vaucluse

- les adhérents qui ont fait preuve d'une très grande générosité. Nous comptons **fin 2013 163 adhérents** malgré la difficulté de rester mobilisés face aux dégâts irrémédiables apportés au site du Croc. Nous pouvons en être fiers !
Un spécial remerciement à PM Bouré qui suit de manière très active le dossier juridique, qui a fait cause commune avec nous en choisissant le même avocat pour déposer les mêmes requêtes auprès du TA et qui a accepté de supporter la moitié des frais juridiques que nous allons engager.
Un grand merci et un grand bravo à tous.

- Les élus qui ont compris l'importance de notre combat et tout particulièrement M. le maire de Grignan qui avec son conseil municipal a constamment accompagné nos actions

Le Président souligne le travail exemplaire réalisé par le conseil d'administration qui s'est dépensé sans compter pour organiser le combat juridique, le combat de l'information et de la communication. Nous avons tenu cette année 8 réunions, ce qui est remarquable.
Il adresse des remerciements particuliers à JJ Brisebarre qui a souhaité se retirer du CA pour convenance personnelle après avoir beaucoup fait pour que vive et se développe notre association.

Le président passe ensuite la parole aux participants.
M. Bruno Durieux insiste sur le mensonge contenu dans l'étude d'impact qui a été souligné par le Président. IL souligne l'intérêt que présente la participation de l'Apeg à la réflexion sur l'Avap.
M. Henri Bour rappelle qu'il soutient à titre personnel et en tant que président de l'appellation Grignan-les-Adhémar l'action de l'Apeg et souligne que tous les agriculteurs ne peuvent être considérés comme des pollueurs.
M. Etienne Miribel aimerait que l'Apeg s'intéresse à la ferme éolienne de Montjoyer qui semble associer pollution visuelle et inefficacité industrielle.

A la suite de ces débats il est procédé au vote

Le rapport moral a été voté à l'unanimité des présents (23) et des représentés (63) ;
O votes contres et 0 abstentions

II) RAPPORT du TRESORIER :
Le rapport du trésorier démontre une situation de trésorerie parfaitement saine.
En annexe, l'état financier de notre association avec le Compte de Gestion et le Bilan.

Le rapport a été voté à l'unanimité des présents (23) et des représentés (63) ; O votes contres et 0 abstentions

III) CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Nous enregistrons la démission de JJ Brisebarre et de JF Jaillette pour raisons personnelles.
Le CA dans son entier leur adresse de chaleureux remerciements pour leur action passée.
Le Président rappelle que le CA peut n'être constitué que de 10 membres mais qu'il serait important que des personnes habitant d'autres villages que ceux déjà représentés entrent au Conseil pour que l'Apeg joue encore mieux son rôle de vigilance.
Aucune candidature n'ayant été proposé au vote de l'assemblée, il est rappelé que le Conseil d'Administration se compose donc dorénavant de :

M. Gérard AIT-KHEDACHE domicilié à Grillon
M. Dominique BESSON, domicilié à Grignan
M. Louis BUREL domicilié à Grignan
M. Jacques DUBOURG domicilié à Grillon
M. Marc HEUSON domicilié à Grignan
Mme Marie France FEITH domiciliée à Grillon
Mme Odile FORD domiciliée à Grillon
M. Jean Luc LEGRAND domicilié à Taulignan
M. Jean LUCHET domicilié à Grignan
M. Francis MISBACH domicilié à Colonzelle
Mme Irma PESCHIER domiciliée à Colonzelle
M. Jacques SZABO domicilié à Grillon

Le Trésorier	**Le Président**	**Le Secrétaire**
Louis Burel	***Jean Luchet***	***Jacques Szabo***

ANNEXE 1

A P E G

Année 2013

Compte de gestion du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013

Dépenses		Ressources	
Petites Fournitures Timbres, papiers etc.	1 038,60 €	Intérêts placements 2013 comptabilisés le 31/12/13	85,24 €
Conférence	241,20 €	Cotisations	2 904,00 €
Facture Avocat DOITRAND	3 000,00 €		
CotisationCarte Bancaire	35,50 €		
Chèques en attente d'encaissement	369,39 €		
		Reliquat exercice 2012	9 389,78 €
Excédent exercice	7 694,33 €		
	12 379,02 €		**12 379,02 €**

Bilan du 1er janvier 2012 au 13 décembre 2012

Actif		Passif	
Produits financiers			
Caisse	504,22 €	Résultat exercice	7 694,33 €
Compte Courant Caisse d'Épargne	2 090,26 €	Chèques en attente d'encaissement	369,39 €
LIVRET A Caisse d'Épargne	5 469,24 €		
	8 063,72 €		**8 063,72 €**